

La SJEC développe depuis de nombreuses années sa pratique du judiciaire. L'implantation, l'exploitation et le développement des entreprises s'inscrivent dans le cadre d'une législation toujours plus complexe qui nécessite l'expertise et l'assistance de conseils spécialisés dans les différents domaines du droit des affaires, à même d'assurer à l'entreprise une sécurité optimale. En cas de difficulté, le dirigeant doit impérativement faire preuve de réactivité et arrêter une stratégie, éventuellement judiciaire, permettant au mieux de sauvegarder les intérêts de l'entreprise.

◆ *Un partenaire stratégique et indispensable*

La SJEC intervient auprès d'une clientèle diversifiée pour assister et conseiller les dirigeants et/ou décideurs d'entreprises à l'occasion notamment de la négociation, de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture des contrats et conventions.

La SJEC vous représente et défend vos intérêts devant les juridictions compétentes spécialisées ou non.

Une expertise du plus haut niveau en matière de pré-contentieux et de contentieux.

◆ *En matière de droit du travail*

La SJEC intervient devant toutes les juridictions spécialisées, sur l'ensemble du territoire national :

- Conseils de Prud'hommes
- Chambres sociales de Cours d'Appel
- Assistance devant la Cour de Cassation
- Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale

◆ *En matière de droit commercial*

Sécuriser ses créances, ses approvisionnements, prendre des garanties, préserver ses droits, lutter contre la concurrence déloyale...

La SJEC vous assiste et vous représente devant toutes les juridictions civiles et consulaires.